

La seconde édition de la Convention des Juristes de la Méditerranée organisée par les Acteurs du Droit à l'International avec le soutien de la Fondation pour le droit continental et en partenariat avec le centre de recherche parlementaire de l'Assemblée du Peuple d'Egypte vient de s'achever. Elle est marquée par une participation encore plus importante que la précédente. En effet, plus de trois cents personnes représentant les juristes de 25 nationalités différentes, et plus de 45 intervenants nous ont fait l'honneur de participer à cette manifestation au cœur de cette ville de légende qu'est le Caire.

Les débats ont été introduits avec éclat par S.E. le Président de l'Assemblée du Peuple d'Egypte, le Dr. F. Sorour. Dans une allocution très remarquée des participants, le Président Sorour a notamment déclaré :

« Il est temps pour les pays de droit continental de s'unir et de travailler dans le sens d'une convergence en identifiant et mettant en évidence des éléments communs, afin de ressortir avec des recommandations qui contribuent à un déblocage de la crise actuelle, qui renforcent la capacité de récupération des pays d'éventuelles crises futures, et qui prouvent une fois de plus les mérites de leur système de droit. »

Vous trouverez le discours du Président Sorour, ainsi que les comptes-rendus de cette convention dans les pages dédiées de ce site, en cliquant sur ce lien ([lien](#)).

De même, Madame A.M. Leroy, Senior Vice-President et General Counsel de la Banque Mondiale a présenté aux participants de la convention l'approche de cette institution financière majeure dans le cadre du développement des instruments de coopération juridique internationale.

Quatre tables-rondes d'un haut niveau scientifique ont tenu des travaux dont le compte-rendu sera également disponible sur ces mêmes pages. Ces débats ont ainsi porté sur le crédit et le titrement, la régulation, l'injonction de payer euro-méditerranéenne, la garantie des salaires dans le cas des défaillances d'entreprise, et sur l'arbitrage.

Enfin, pas moins de 11 ateliers différents ont été réunis sur des thèmes aussi variés que l'entraide judiciaire internationale, la propriété intellectuelle et les transferts de technologie, l'investissement en Méditerranée, le droit du commerce électronique ou la protection du patrimoine culturel en Méditerranée. Les contributions et les débats qui ont suivi seront également mis en ligne sur le site de la Fondation pour le droit continental, en plusieurs langues, au fur et à mesure de leur validation par leurs auteurs.

Cette convention a suscité une satisfaction générale, bon nombre de participants ayant d'ailleurs résolu de continuer le travail entrepris au Caire dans l'intervalle les séparant de la prochaine édition de la convention des juristes de la Méditerranée. C'est ainsi que se remplit l'objectif principal cette initiative, qui est de soutenir l'émergence d'une authentique communauté des juristes méditerranéens, fédérés autour de projets communs **et de montrer la contribution que les professionnels du droit peuvent apporter à la construction de l'Union pour la Méditerranée.**

Nous avons en effet d'ores et déjà arrêté le principe de la tenue d'une troisième édition de la convention des juristes de la Méditerranée, qui se tiendra à Rome, à l'invitation de nos partenaires italiens. Ce site vous tiendra au courant des modalités pratiques de cette nouvelle manifestation.

C'est donc avec une immense gratitude que les partenaires réunis au sein des Acteurs du Droit à l'International et la Fondation pour le droit continental et les adressent leurs plus vifs remerciements à l'ensemble des participants à la seconde convention des juristes de la Méditerranée.

Me Lachkar, huissier de justice, Président des ACDI